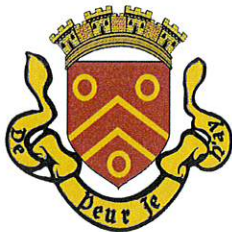


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2022/39

Date d'envoi de la convocation : 7 octobre 2022
 Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 octobre 2022, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : M. HELOIRE, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme PARENT, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme LAURENT ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 20
Représentés : 9
Votants : 29
Absent : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Décision modificative n°1

Rapporteur : M. CHOTARD

Il est proposé au Conseil Municipal une décision modificative du budget primitif en section de fonctionnement.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Mouvement à prévoir au sein de la section de fonctionnement :

Dépenses :

		BP 2022	DM1	Budget après DM1
022-Dépenses imprévues	022	385 000	-150 000	235 000
011-Charges à caractère générale	011	1 172 000	+150 000	1 322 000

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif 2022.

Pour	28	
Contre	0	
Abstention	1	KLINGELSCHMITT
Adopté à la majorité		

***Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD***



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 15 octobre 2022

- publication sur le site internet de la Ville le 15 octobre 2022